

PAMELA		
Montant de l'aide	Gain énergétique (étiquette énergétique D minimum) > 25 % copros > 40 % (individuel)	Plafond de subvention 1 500 €
	BBC	3 000 €
Aide complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge à hauteur de 50 % des évaluations énergétiques réalisées avant et après travaux (audit Effilogis ou DPE), dans la limite de 200 € 	
Cumul	<ul style="list-style-type: none"> • Cumul possible avec les autres dispositifs, à l'exclusion : <ul style="list-style-type: none"> - d'une subvention de l'Anah et de l'ASE du programme "Habiter Mieux" ; - de l'aide à l'amélioration de la performance énergétique (AAPEL) du Grand Besançon 	

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources* (RFR N-1)
1	26 544 €
2	38 820 €
3	46 684 €
4	54 541 €
5	62 429 €
Par personne supplémentaire	+7 864 €

**plafond de ressources 2019*

Vous avez un projet d'investissement locatif ou vous êtes propriétaire d'un logement que vous avez mis en location, et vous souhaitez valoriser votre bien en le rénovant !

Le Grand Besançon vous propose de vous faire bénéficier d'une aide financière conditionnée à conventionnement avec l'Anah et au niveau de performance énergétique atteint.

AAPL Bailleurs				
Etat du logement	Niveau de performance énergétique	Plafond HT de travaux subventionnables par m² de surface habitable dans la limite de 60m²	Taux de subvention	Subvention maxi
Logement peu ou pas dégradé	BBC Neuf (< 60 kWh/m ² /an)	675 €	30 %	10 000 €
	BBC Rénovation (< 96 kWh/m ² /an)		25 %	
Logement dégradé	BBC Neuf	825 €	30 %	12 000 €
	BBC Rénovation		25 %	
Logement indigne ou très dégradé	BBC Neuf	1000 €	30 %	15 000 €
	BBC Rénovation		25 %	
Primes complémentaires				
Prime pour AMO	• 80 % du reste à charge pour tout dossier agréé par l'Anah			
Prime pour allongement de la durée du conventionnement	Type de loyer	Durée de conventionnement	Montant de la prime	
	Social ou très social	15 ans	1 500 €	
	Social	par période de 3 ans supplémentaire	1 000 €	
Cumul	• Cette aide est notamment cumulable avec celle de l'Anah (programme Habiter Mieux) et celle de la Région Franche-Comté (programme Effilogis).			